

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-008-14240/23/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'INSERM pour le projet ' Maladies Rares ' dans le cadre de la politique de soutien au secteur de la santé, au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021/2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5328

59320

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence obligatoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent également parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) qui constitue la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 euros en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 euros dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « Maladies Rares » présenté par la Délégation Régionale PACA et Corse de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations d'équipements de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

Le projet vise à soutenir la recherche, le soin et le développement thérapeutique dédiés à la lutte contre les maladies génétiques rares et non diagnostiquées. Les objectifs prioritaires sont de réduire l'errance diagnostique, soit le temps nécessaire pour obtenir un diagnostic, mais également d'optimiser la prise en charge des malades sur le territoire et le bassin méditerranéen, en favorisant les synergies indispensables à l'amélioration du parcours de soin et l'accès à des développements thérapeutiques pour les Centres de Référence Maladies Rares (CRMR).

Intégrée au cœur du projet, la mise en œuvre de travaux de recherche translationnelle facilitera les études précliniques, indispensables à la mise en place d'essais cliniques. L'étude des mécanismes génétiques et cellulaires impliqués dans les maladies héréditaires rares chez l'homme, l'exploration de leurs conséquences cliniques et cellulaires ainsi que les aspects en sciences sociales et humaines seront les principales thématiques réalisées dans le cadre de collaborations avec des instituts et organismes dans les pays méditerranéens.

L'objectif sera de diminuer significativement le temps de développement d'un médicament ou de thérapie (généralement supérieur à 15 ans), de favoriser des liens entre acteurs publics et privés afin d'accélérer le développement d'outils de diagnostic et d'approches thérapeutiques au bénéfice

des malades, permettant aussi des retombées économiques au bénéfice de Marseille Medical Genetics (MMG) et des institutions publiques.

Pour cela, Il est nécessaire d'acquérir des équipements de pointe en génomique ainsi que des équipements permettant une continuité entre activités de soin et de recherche, en particulier pour la validation de variants génétiques, l'étude de processus à l'origine des maladies et le développement thérapeutique.

La mise en place de plateformes technologiques fortes favorisera les collaborations précoces avec les industriels et des procédures accélérées pour la création de structures d'accompagnement des programmes de développement thérapeutique et le développement de traitements.

Par sa dimension et sa structuration, ce projet contribuera à accroître l'excellence de la recherche médicale, mais également l'attractivité et le rayonnement régional, national et international de la filière santé d'Aix-Marseille-Provence.

Le coût total prévisionnel de 1 950 000 euros HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement scientifique	1 950 000 €	ETAT	700 000 €
		Région Sud PACA	500 000 €
		Métropole	500 000 €
		Ville de Marseille	150 000 €
		Fonds propres INSERM	100 000 €
TOTAL	1 950 000 €		1 950 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet à hauteur de 500 000 euros pour cette opération dont le montant global retenu est de 1 950 000 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 25,64 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- L'enjeu majeur et structurant pour la Métropole de conforter la filière Santé et renforcer la capacité de la recherche scientifique ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 euros au profit de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Délégation Régionale Paca et Corse, pour la réalisation du projet « Maladies Rares ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) – Délégation Régionale Paca et Corse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement - Opération 2021002200 – Nature 204181- Fonction 67- AP n°210033BP- sous politique B360 (500 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER